

LA RÉPONSE

À LA DEMANDE DE SOINS EN ORTHOPHONIE

Un enjeu majeur de santé publique.
Une nécessité pour notre profession.
Une priorité de la Fédération nationale des Orthophonistes.

Les propositions de la FNO

Le 28 mai dernier, les représentants de la FNO rencontraient la ministre de la Santé, Madame Agnès Buzyn, pour lui présenter les problématiques essentielles de notre profession, les réalités de l'exercice quotidien des orthophonistes, qu'ils soient salariés ou libéraux, les difficultés rencontrées, de plus en plus importantes.

Mais la FNO ne se contentait pas d'un constat. Les membres du bureau de la FNO venaient exposer à Madame la Ministre les solutions que les représentants syndicaux ont pensées et élaborées, sur la base des rencontres régulières avec les professionnels en exercice et de la connaissance de cette profession qu'ils exercent eux aussi quotidiennement.

Certaines de ces solutions sont évidentes mais demandent une coopération entre tous les acteurs : orthophonistes, tutelles départementales, régionales et même

nationales. D'autres nécessitent d'être expérimentées, mais pour cela, un soutien, un engagement fort du ministère de la Santé et de ses déclinaisons en région sont essentiels.

C'est cette compréhension de nos difficultés, donc des difficultés des patients que nous attendions le 28 mai dernier. C'est cette reconnaissance par ce gouvernement de la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'orthophonie salariée mais aussi l'orthophonie libérale que nous attendions le 28 mai dernier. C'est enfin, l'engagement fort de l'aide de nos tutelles que nous attendions le 28 mai dernier.

L'édito de juin l'a précisé : ce fut un rendez-vous manqué et peut-être la mi-

nistre de la Santé a sous-estimé (comme d'autres ont pu le faire avant elle) l'urgence dans laquelle patients et orthophonistes se trouvent.

Mais le ministère de la Santé n'est pas le seul à pouvoir être le soutien de toute une profession. Alors, en plus de la présentation à la ministre de la Santé, c'est auprès de tous nos interlocuteurs que la FNO porte maintenant ce document : autres membres du gouvernement (secrétariat au handicap, à l'égalité des chances, ministère de l'Éducation nationale...), parlementaires, agences régionales de santé, interprofessionnalité...

Nous défendrons une meilleure réponse à la demande de soins en orthophonie auprès de tous, les orthophonistes doivent être aidés et soutenus dans leur démarche volontaire d'améliorer l'accès à toutes leurs missions, à tous leurs actes.

Vous trouverez donc ici le document qui a été remis à la ministre de la Santé, qui présente :

- Le diagnostic et l'analyse de la pénurie de soins orthophoniques sur notre territoire dont souffrent les usagers en besoin de soins et les orthophonistes libéraux en risque d'épuisement professionnel.
- Les propositions de la FNO pour y remédier, en 6 axes

DES CONSTATS

- **Un déséquilibre important entre l'offre et la demande de soins** dans la quasi-totalité des bassins de vie français.
- **Une embolisation des cabinets d'orthophonie** avec le développement récent de listes d'attente de plusieurs mois pour les usagers.
- **Un épuisement professionnel (burn-out)** constaté pour de nombreux orthophonistes libéraux et un risque qui se généralise.

PLUSIEURS FACTEURS sont responsables de cette situation de tension

- **La démographie professionnelle** : les départs à la retraite des orthophonistes commencent à être plus importants et ne sont pas compensés par les sorties de jeunes diplômés. La profession a par ailleurs été confrontée à une année sans sortie de diplômés, du fait du passage de la formation de 4 à 5 ans d'études.
- **Un besoin en soins orthophoniques dans la population qui est en croissance constante** en lien avec le vieillissement de la population, les données épidémiologiques des maladies neurodégénératives, la prévalence des AVC, des pathologies cancéreuses (neurologiques et ORL), le champ du handicap et le domaine des troubles développementaux du langage et de la communication notamment. Une meilleure connaissance du domaine d'intervention des orthophonistes par les prescripteurs contribue par ailleurs à une prise en charge croissante.
- **La disparition progressive des postes d'orthophonie dans les secteurs sanitaire et médico-social** : la sous-revalorisation des postes dans la fonction publique et l'absence de revalorisation dans le privé entraînent de

d'amélioration, déclinés infra en 20 propositions.

Ces propositions nécessitent la mise en lien des différents acteurs concernés – tâche à laquelle s'emploie la Fédération nationale des Orthophonistes et ses instances syndicales régionales depuis des années ; surtout, ils ne peuvent être mis en œuvre qu'avec une volonté commune des tutelles et notamment celle du ministère des Solidarités et de la Santé et de ses services.



nombreuses vacances de postes (31 % dans le privé, cf. rapport Unifaf) qui génèrent des reports massifs de demandes de soins vers le libéral.

- **Un recours quasi systématique au bilan orthophonique en cas de difficultés scolaires** : une confusion, entretenue par la crainte de l'échec scolaire, entre retard ou difficultés scolaires et troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit (de type dyslexie).
- **La plupart des médecins interrogés conviennent qu'ils ne refusent pas la prescription à leurs patients d'un bilan orthophonique initial, lorsque ces derniers le demandent** : ce premier filtre vers le soin orthophonique n'est donc pas efficace et entretient l'embolie des cabinets puisque réglementairement les orthophonistes doivent faire suivre cet adressage d'un bilan orthophonique – y compris en l'absence évidente de trouble.
- **Des facteurs dépendant des territoires** : zones très sous-dotées, présence ou non d'un centre de formation en orthophonie, manque d'infrastructures et d'équipements publics notamment.
- **L'absence de campagnes de prévention des troubles de la communication et du langage oral et écrit** contribue au renforcement de difficultés importantes dans ces domaines pour toute une partie de la population, alors qu'ils conditionnent l'accès à l'éducation et au travail et sont donc essentiels dans le parcours de vie des personnes.

Le traitement isolé de chaque facteur ne peut améliorer significativement l'augmentation de la réponse à la demande de soins. Il est donc important d'apporter une réponse globale coordonnée, de travailler parallèlement l'amélioration de tous les points exposés et de prévoir un suivi des mesures.

Il faut aussi travailler sur toute la filière orthophonique : de la formation initiale jusqu'à la formation continue professionnelle, en incluant la prévention et la recherche.

De même, les leviers ne dépendent pas que de la profession

et des orthophonistes. Il est indispensable d'associer à cette réflexion et aux propositions de solutions, les autres acteurs de l'intervention orthophonique : les tutelles et les médecins prescripteurs (en particulier les médecins généralistes, les médecins spécialistes...).

La Fédération nationale des Orthophonistes (FNO) porte à ce titre des propositions d'actions, précisées *infra*, qui nécessitent notamment l'engagement de moyens financiers.

Le développement des actions d'amélioration de l'accès et du parcours de soins en orthophonie

Propositions de la Fédération nationale des Orthophonistes



AXE 1

Augmenter et améliorer la répartition de la démographie professionnelle

En agissant dès le recrutement, par :

- L'admissibilité des étudiants par Parcours sup en remplacement des concours par centre de formation, ce qui permettrait de jouer sur 3 facteurs :
 - Une plus grande égalité des chances pour les étudiants : étude de dossiers, suppression des frais d'inscription à plusieurs concours⁽¹⁾ et des frais de déplacement afférents notamment.
 - Une diminution des désistements des étudiants dans les centres de formation universitaires en orthophonie (CFUO)⁽²⁾, ce qui empêcherait que des places restent vacantes – 50 par année, soit 6 %.
 - Un recrutement avec une préférence régionale, ce qui faciliterait l'implantation des futurs diplômés dans leur région de formation⁽³⁾.
- Une aide aux déplacements des étudiants vers les lieux de stages en zones très sous-dotées, en partenariat avec les ARS.

- La communication et la promotion des mesures incitatives de l'avenant 16 à la convention nationale des orthophonistes, qui prévoit la rémunération des maîtres de stages en zones très sous-dotées, en partenariat avec les CFUO, les ARS, les CPAM, les URPS et les syndicats régionaux d'orthophonistes.

En agissant sur l'installation des professionnels,

pour une meilleure répartition démographique, par une action territoriale coordonnée de l'ensemble des acteurs :

- La promotion des mesures incitatives de l'avenant 16 à la convention nationale des orthophonistes pour ce qui relève de l'exercice libéral, par la réalisation et la diffusion dans toutes les régions d'une plaquette d'information promouvant la cartographie des zones très sous-dotées, en partenariat avec les ARS, les CPAM, les URPS et les syndicats régionaux d'orthophonistes.

⁽¹⁾ Des candidats s'inscrivent à plusieurs concours de sorte à optimiser leurs chances de succès.

⁽²⁾ Les candidats inscrits à plusieurs concours et admis à plus d'un centre de formation n'en retiennent qu'un pour la poursuite de leurs études. De ce fait, des places restent vacantes dans certains centres de formation.

⁽³⁾ La recherche de Laurence Tain, sociologue, a prouvé que les futurs diplômés se fixaient préférentiellement autour de leur lieu de formation professionnelle. Source : *Le métier d'orthophoniste, langage, genre et profession*. 2e édition, juillet 2016, presses de l'Ehesp.

- Les candidats, diplômés de l'Union européenne, à l'autorisation d'exercice, doivent pouvoir bénéficier d'une formation à l'exercice professionnel, notamment conventionné, en partenariat avec les URPS orthophonistes : des contrats d'objectifs et de moyens (CPOM) doivent pouvoir être signés dans toutes les régions, sur le modèle qui se fait en région Pays de la Loire.

Une urgence pour la profession :

- La mise à niveau des grilles salariales dans la fonction publique et dans le secteur privé rendra les postes plus attractifs ; elle permettra d'équilibrer l'offre de soins en la restaurant et en la consolidant à l'hôpital et dans les structures médico-sociales. Elle dégagera l'offre de soins en libéral de ceux qui devraient être effectués en établissement de santé.



AXE 2

Ouvrir l'accès direct à certains soins orthophoniques, sans l'intermédiaire de la prescription médicale

- La FNO attend de la ministre de la Santé qu'elle soutienne et encourage la mise en place d'un groupe de travail médecins/orthophonistes, dont le but est l'établissement de protocoles avec les médecins généralistes⁽⁴⁾ permettant pour certaines demandes autres que l'urgence d'accéder directement au bilan orthophonique. Initié par la FNO, le 1^{er} groupe se réunira au 1^{er} semestre avec les syndicats représentatifs des médecins généralistes⁽⁵⁾. Cet accès direct a pour objet une meilleure gestion des demandes de soins par l'orthophoniste en lui permettant de filtrer les demandes réellement pertinentes : 1^{ère} évaluation du besoin de soins dès la 1^{ère} prise de contact, conseils donnés au téléphone, orientation vers le professionnel ad hoc si nécessaire, retour vers le médecin traitant et/ou le médecin spécialiste, retour vers le médecin scolaire en cas de description de difficultés scolaires ou de PMI.
- La FNO attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il soutienne et promeuve les conclusions et actions qui résulteront des travaux initiés par le groupe de travail FNO/ DGesco pour gérer les demandes de bilans orthophoniques au sein de l'Éducation nationale.



AXE 3

Améliorer le dépistage, le repérage et la prise en charge très précoces

- Faire de l'accès à la communication une grande cause nationale.
 - Lancement de campagnes nationales d'information sur les troubles du langage oral et écrit.
 - Lancement de campagnes nationales d'information sur les risques liés aux troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales, qui peuvent être rencontrés dans les pathologies du vieillissement.
- Faire intervenir des orthophonistes dans le parcours éducatif de la santé des élèves, par des actions de prévention mais aussi de formation auprès des enseignants, des AVS au 1^{er} et au 2nd degré : un avenant à la convention signée en 2016 entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé et la FNO pourrait être ajouté.

⁽¹⁾ Des candidats s'inscrivent à plusieurs concours de sorte à optimiser leurs chances de succès.

⁽²⁾ Les candidats inscrits à plusieurs concours et admis à plus d'un centre de formation n'en retiennent qu'un pour la poursuite de leurs études. De ce fait, des places restent vacantes dans certains centres de formation.

⁽³⁾ La recherche de Laurence Tain, sociologue, a prouvé que les futurs diplômés se fixaient préférentiellement autour de leur lieu de formation professionnelle. Source : *Le métier d'orthophoniste, langage, genre et profession*. 2^e édition, juillet 2016, presses de l'Ehesp.



AXE 4

Gérer l'urgence et organiser la prise en soins

- La notion d'urgence en orthophonie, qui permet un accès direct aux soins orthophoniques, est dans la loi de janvier 2016 mais n'a pas encore trouvé sa transposition dans les mesures réglementaires qui doivent maintenant être prises.
- La réglementation actuelle empêche une prise en charge rapide et simultanée par plusieurs orthophonistes, ce qui ne répond pas aux recommandations professionnelles de la HAS. La FNO demande la mise en place d'un groupe de travail entre la DSS/ la CNAMTS et la FNO sur les modalités de prise en charge : notions d'intensité, de rééducation de groupe, intervention à plusieurs praticiens. Ces nouveaux modes de prise en soins permettraient de répondre à plus de demandes.
- Promouvoir la téléorthophonie : la FNO demande l'élargissement de la définition de la télémédecine à l'orthophonie et que le législateur permette à la profession de se doter d'outils et que des expérimentations puissent être menées.

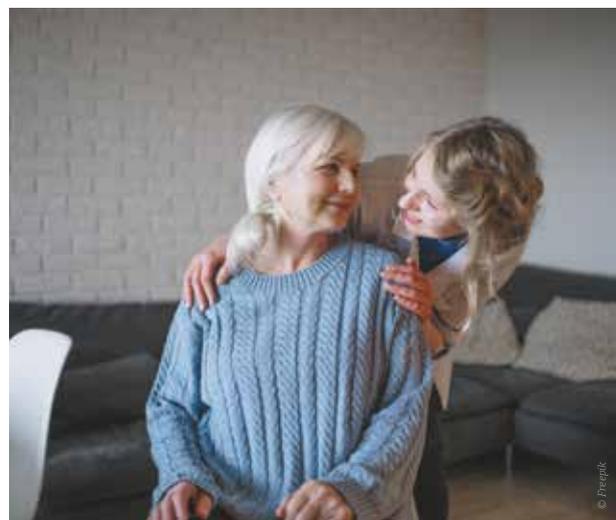


AXE 5

Accompagner les aidants

L'accompagnement des aidants permet de limiter l'impact de certains troubles et la chronicisation.

La FNO demande que de nouveaux travaux conventionnels soient mis en œuvre sur ce thème afin de généraliser ce mode d'accompagnement qui a prouvé son efficacité tant en matière d'impact du soin que de limitation de risque de chronicisation progressive des troubles entraînant des réhospitalisations et des soins complémentaires.



AXE 6

Réguler les demandes

- Création de plateformes régionales, permettant de préciser et d'orienter les demandes de soins, afin d'éviter un recours systématique au bilan orthophonique pour des situations qui ne le justifieraient pas. La FNO demande à ce qu'une dotation budgétaire soit dégagée pour financer une expérimentation nationale, que pourraient mener les orthophonistes.
- Développement d'une solution de géolocalisation pour mieux orienter les patients dans certaines zones et pour créer un dynamisme de réponse à la demande de soins.
- Développement d'une solution d'adressage des patients à leur sortie d'hôpital (solution de géolocalisation) pour répondre au retour et au maintien des soins à domicile et aux situations d'interventions urgentes.
- Participation aux travaux *Territoires de santé numérique* pour une convergence des solutions interprofessionnelles de coordination des soins, transférables à toutes les équipes de soins quel que soit leur mode d'organisation : application mobile, intégration aux logiciels professionnels, etc.